

## Compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2002

### Présents :

Roger Caracache, Agnès Henry, Isabelle Barthe, Claire Jouffe, Christel Thevenin, Marc Gaude, Hervé Dondey, Emmanuel Jail, François Messines, Jérôme Barrand, Céline Caldara, Bruno Charles.

### Pouvoirs :

de Michelle Daran à Roger Caracache  
de Pascal Roux à Hervé Dondey

### Absent :

Jacques Santoni.

### Secrétaire de séance :

Agnès Henry

### Rappel de l'ordre du jour :

- - Tarifs en euros de la location du tracto pelle, du camping et des gîtes
- - Budget de l'eau : unité de désinfection réservoir du Churut
- - Subventions aux associations
- - Délégation au maire pour achats sur simple facture (nouvel article L 2122-22 du Code des Marchés Publics)
- - Route forestière : déclassement d'une zone EBC en zone ND
- - Virement de crédits pour achats de logiciels
- - Modification du périmètre d'étude de réaménagement centre-village
- - Questions diverses

Roger Caracache ouvre la séance en remerciant les élus et les habitants qui ont participé à tour de rôle au bureau de vote lors des dernières élections présidentielles et législatives (4 dimanches au total). Il donne ensuite une série d'informations :

- - Le Parc acrobatique Forestier " Indian Forest " a ouvert ses portes le samedi 16 juin. C'est une nouvelle entreprise qui s'implante ainsi sur la commune et la municipalité lui souhaite bonne chance ;
- - Les parcours d'orientation mis en place par la commune donneront lieu à une compétition inaugurale le samedi 6 juillet ;
- - Le village sera animé cet été par une série d'initiatives des associations locales qui proposent une grande variété d'activités : arts plastiques, chorale, musique et cirque, tir à l'arc, exposition de voitures anciennes, Journées Portes Ouvertes au Fort du Saint Eynard.....
- - Une journée de découverte du Sappey organisée par l'ADT et qui a réuni 35 offices de tourisme du massif a eu lieu le 13 juin.
- - L'association Sappey Service qui confectionne les repas de la cantine scolaire a renouvelé son bureau : des parents d'élèves ont accepté d'en prendre la responsabilité. La gestion comptable reste déléguée à la mairie.
- - Le contentieux entre la commune du Sappey et le Comité des Œuvres Sociales de la ville de Grenoble (COS) est momentanément stoppé car la nouvelle direction du COS a décidé de lever le référendum initial fixé au 7 juin. Elle ne souhaite plus vendre mais il existe néanmoins 11 compromis qui ont déjà été signés sous l'ancienne direction entre des particuliers et l'agence Strano. La commune du Sappey dispose de deux mois (jusqu'au 25 août) pour décider ou non d'utiliser son droit de préemption sur les chalets. En attendant, le centre de vacances réouvrirait ses portes dès cet été, ce dont la commune se réjouit. Nous avons proposé au COS de faire labelliser leur centre " Gîtes de France " afin que la location soit ouverte à tous, et non plus aux seuls employés de la ville de Grenoble.

- - C'est la Communauté de Communes du Balcon Sud de Chartreuse qui prendra en charge le marché d'étude de définition, procédure choisie pour la recomposition du village, au de la compétence " aménagement " qu'elle détient..

## **Tarifs**

Le tarif horaire de la location du tracto pelle communal (avec mise à disposition d'un employé communal) est actuellement de 280 F (soit 42,69 euros). Christel Thevenin propose de modifier ce tarif qui passerait à 45 euros.

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Le nouveau tarif de location du tracto pelle est adopté à l'unanimité.**

**Les nouveaux tarifs journaliers du camping proposés sont les suivants (en euros) :**

Emplacement petite tente (jusqu'à 2 places) : 1,90  
Emplacement grande tente (plus de 2 places) et caravane : 2,60  
Camping-car : 4,60  
Voiture : 2,00  
1 adulte : 2,60  
1 enfant de moins de 7 ans : 1,50  
Électricité : 4  
Taxe de séjour : 0,40

Réduction long séjour (à partir de 1 mois) : -20 % de la somme totale

Il est proposé de rajouter un tarif animal domestique : 1 euro

Cette proposition est soumise au vote :

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Les nouveaux tarifs du camping municipal sont approuvés à l'unanimité.**

Une conversation autour de l'opportunité de mettre en place un service " garage mort " pour l'hiver s'engage alors. Ce sujet de réflexion sera abordé plus tard.

**Les nouveaux tarifs proposés pour le gîte LA JACOBINE sont les suivants :**

**\* Accueil de groupe (totalité des studios+gîte d'étape soit 30 personnes) : 389 euros/nuit quelle que soit la saison**

La possibilité dans ce cas de louer la salle des fêtes pour une soirée sonorisée au tarif préférentiel normalement destiné aux Sappeyards, soit 175 euros (au lieu de 300 euros), est débattue. Cette idée est rejetée par la majorité des conseillers municipaux qui considèrent que le tarif de location de la salle des fêtes est déjà relativement peu élevé, et que les nuisances causées par les fêtes sonorisées dans cette salle sont suffisamment nombreuses.

**\* Studios**

**La nuit, quelle que soit le période**

<b>Studio 1 ou 2</b>	<b>Studio 3</b>	<b>Studio 4</b>
57,00	63,00	73,00

**Le week-end, quelle que soit la période**

<b>Studio 1 ou 2</b>	<b>Studio 3</b>	<b>Studio 4</b>
110,00	120,00	140,00

**La semaine complète**

<b>Période</b>	<b>Studio 1 ou 2</b>	<b>Studio 3</b>	<b>Studio 4</b>
<b>Vacances de février</b>	274,00	297,00	320,00
<b>Vacances de Noel, de Printemps ou d'été</b>	244,00	267,00	290,00
<b>Hors période de vacances scolaires</b>	198,00	221,00	259,00

**\* Gîte d'étape (hébergement collectif de 15 places)**

la nuit : 12,00 euros

petit déjeuner sur demande à l'inscription : 5 euros/personne

Roger Caracache estime que le tarif de 12 euros pour une nuit en gîte d'étape est trop élevé par rapport aux tarifs pratiqués dans d'autres gîtes du massif et compte-tenu du "confort" de ce type d'hébergement. Il propose plutôt la nuit à 10 euros.

Les propositions de tarifs précédents avec la nuit en gîte d'étape à 10 euros au lieu de 12 sont soumises au vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Les nouveaux tarifs des gîtes de la Jacobine sont approuvés à l'unanimité.**

Christel Thevenin fait part de l'inquiétude de Solange Messines, en charge de la Jacobine, au sujet des notes de chauffage électrique et de l'entièrre liberté qu'ont les "locataires" de mettre les radiateurs en route à n'importe quel moment de la journée avec la plus grande puissance. Marc Gaude se propose d'aller voir sur place les radiateurs de la Jacobine afin d'étudier la possibilité d'installer des programmeurs et des "horloges" permettant le contrôle du chauffage.

Enfin, il est rappelé que des contacts avec différentes structures organisatrices de séjours itinérants en Chartreuse (Montagne Evasion, Pédibus, Grand Angle...) ont été pris par Thierry Dondey afin d'améliorer le remplissage des gîtes communaux.

### **Budget de l'eau : unité de désinfection réservoir du Churut**

Les 39 maisons du Churut sont alimentés en eau via une source indépendante des autres habitations du Sappey. La commune a été alertée par la SAUR de la dégradation de la qualité de cette eau, qui présente en particulier une turbidité importante et qui ne répond plus aux nouvelles normes concernant la qualité des eaux potables.

Un système de désinfection par chloration doit être mis en place avant la fin de l'année 2002. Le montants des travaux s'élève à 25 273 euros HT, subventionnés à 75% par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau. Il resterait à la charge de la commune 6 300 euros (41 445 francs).

Le conseil municipal doit délibérer afin d'autoriser le maire à faire les demandes de subventions et à engager les travaux :

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **Le maire est autorisé à faire les demandes de subventions et à engager les travaux concernant l'unité de désinfection du réservoir du Churut.**

Une autre délibération concernant le budget de l'eau et de l'assainissement est à prendre ce soir : elle concerne des relevés topographiques complémentaires à faire réaliser par un géomètre afin de finaliser le schéma général d'assainissement, car la commune ne s'engagera pas dans la réalisation d'un orthophotoplan comme cela avait été évoqué en début d'année, cette étude n'étant pas assez subventionnée.

Le devis d'élève à 7 025 euros HT.  
Les subventions Conseil Général+Agence de l'Eau atteignent 80% du montant HT des travaux. Il restera à la charge de la commune 1 405 euros HT.

Le conseil municipal doit délibérer afin d'engager ces relevés et solliciter du Conseil Général de l'Isère et de l'Agence de l'Eau les subventions correspondantes.

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **Le maire est autorisé à engager ces relevés et à solliciter les subventions qui leur sont liées.**

### **Subventions aux associations**

Il avait été demandé l'année dernière aux associations de présenter leurs demandes de subventions pour l'année 2002 en début d'année 2002, au moment où est élaboré le budget primitif de la commune. Cela n'a pas été fait. Nous réitérerons notre demande pour 2003.

Roger Caracache rappelle qu'en principe, et pour toutes les associations développant des activités qu'elles soient culturelles ou sportives, les charges de fonctionnement doivent être financées par les cotisations des pratiquants. En revanche, des investissements peuvent être pris en charge par la commune.

Les activités associatives sont particulièrement nombreuses sur le Sappey, certaines associations participant même à l'identité du village, comme les clubs de skis, mais aussi Culture et Loisirs dont la branche "musique" est en très fort développement, avec l'idée de créer peut-être une école de musique dont le rayonnement dépasserait les limites communales.

Parallèlement existe un certain nombre de services pris en charge par des associations, comme l'AEP qui gère la les garderies ou qui organise les permanences de la bibliothèque municipale grâce à ses bénévoles.

François Messines prend la parole et demande à ce sujet que soit bien faite la différence entre les associations dites de " service " et les autres.

Les demandes sont ensuite traitées :

- Culture et Loisirs gym+musique : l'association ne demande pas de subvention cette année mais souhaite que la commune soutienne sa volonté de créer une véritable école de musique en Chartreuse. Roger Caracache souligne l'excellente qualité du travail musical fourni par cette association et dont nous avons pu nous rendre compte lors des auditions de fin d'année. Il assure le soutien de la commune à cette initiative. Il rappelle qu'un stage musique d'ensemble/cirque sera organisé par Culture et Loisirs la deuxième semaine de juillet au Sappey.
- Culture et Loisirs arts plastiques : la commune accorde à cette activité une enveloppe de 150 euros afin de réaliser la plastification de dessins qui seront exposés en plein air dans le village cet été. Il s'agit ici de participer financièrement à l'organisation d'une animation sur le village.
- Diane de Chamechaude : l'association demande 150 euros, sans que soit précisé la nature de l'investissement pour cette année, et alors que l'état de sa trésorerie fait apparaître des ressources assez correctes. Le conseil municipal ne souhaite donc pas répondre positivement à cette demande mais demandera au président de cette association une entrevue afin d'en éclaircir les raisons.
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : l'association demande 762 euros au titre de la participation à la retraite des sapeurs pompiers bénévoles du village. Le conseil municipal, eu égard aux services rendus par les pompiers, souhaite accorder cette subvention à l'amicale. En revanche, elle demandera à son président un budget détaillé qui n'était pas joint à sa demande, afin d'estimer également les autres recettes de l'association (vente de calendriers, bal....).
- Club des Boutons d'Or : comme les autres années, le Club des Boutons d'Or demande à la commune que celle-ci prenne en charge ses frais de photocopies et le montant de son assurance. Toutefois, l'association souhaite également qu'elle lui accorde une subvention de 150 euros afin de participer aux activités qu'elle réalise tout au long de l'année. Cette demande n'étant pas justifiée par un budget, elle n'est pas acceptée. Le conseil municipal continuera donc à prendre simplement en charge les frais de photocopies et d'assurance.
- Association de Gymnastique Volontaire : cette association sollicite une subvention pour l'achat d'un poste CD. Les membres du conseil municipal s'étonnent que devant la diversité de l'offre de cours de gym par différentes associations du village, celles-ci n'aient pas mutualisé cet investissement (comme c'est déjà le cas pour le matériel de gymnastique proprement dit : tapis....). Le conseil décide donc de ne pas accorder pour l'instant cette subvention, dans l'attente de rencontrer les responsables de l'AGV et les autres animateurs de cours de gym afin d'éclaircir ce point. Si aucun accord ne peut être trouvé, elle réalisera alors pour l'AGV cet investissement.
- ASFAMM-Nivéole : Nivéole souhaite réaliser un herbier-photos des plantes recensées dans la commune et demande à ce titre une subvention de 300 euros. Ce travail va s'étaler sur plusieurs années, aussi le conseil municipal, intéressé par le projet, souhaite encourager les premières étapes de la réalisation de cet herbier et propose d'accorder pour cette année une aide de 150 euros.
- ASFAMM : l'association souhaite une participation de la commune de 320 euros destinée à l'organisation de la traversée le Sappey-St Hugues en janvier 2003, ainsi que 150 euros pour la nocturne de ski de fond du Sappey. Soit un total de 470 euros. L'avis du conseil est

favorable, il sera toutefois demandé à l'ASFAMM des éclaircissements sur son rôle dans l'organisation de la traversée de Chartreuse, et sur celui du ski nordique chartrousin.

- Ski-Club : cette association a un besoin important en investissements (achats de piquets de slalom, matériel de chronométrage...), et demande une subvention de 1350 euros. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande. Marc Gaude souhaite toutefois que soit demandé aux bénévoles du ski-club de participer activement aux opérations de nettoyage et de débroussaillage des pistes de ski à l'automne, ainsi qu'au rangement de la salle de fartage située sous la salle des fêtes.
- Ski nordique chartrousin : cette association demande une aide financière dans le but d'acquérir du matériel permettant la pratique du biathlon. Le conseil municipal décide de lui attribuer une subvention de 1670 euros.
- La Bibliothèque : les bénévoles de la bibliothèque souhaitent voir réalisés des aménagements dans le local actuel : pose de porte manteaux supplémentaires, installation d'une ligne téléphonique. Le conseil municipal s'engage à faire réaliser ces travaux dans le courant de l'été. L'achat d'un nouvel ordinateur plus performant est également demandé : avant de se prononcer sur cet achat, le conseil souhaite d'abord rencontrer les responsables de la bibliothèque. En revanche, le conseil accorde une subvention de 150 euros à la bibliothèque au titre de sa participation à l'achat d'un appareil à diapositives, achat réalisé conjointement par les instituteurs sur leurs coopératives scolaires, le syndicat d'initiative et plusieurs associations du village, mais dont l'avance a été faite par la bibliothèque.
- AEP-section tennis : le tennis demande une subvention de 300 euros pour acheter les balles nécessaires à l'organisation des stages au printemps et à l'automne de chaque année. Le conseil municipal unanimement se prononce contre cette demande, puisqu'elle impliquerait que la commune participe au fonctionnement de cette activité. Il souhaite cependant rencontrer les responsables de cette activité pour étudier avec eux les modalités d'organisation des stages : ne peuvent-ils pas répercuter sur la participation de chaque stagiaire une somme permettant l'achat de ses balles ?
- AEP-section théâtre : le théâtre demande une subvention de 1000 euros pour couvrir les frais relatifs à la mise en scène de leur prochaine pièce qui devrait être jouée au Sappey en novembre 2002 : frais de costumes, de maquillages, de décors, d'éclairages....La plupart des conseillers sont très réservés quant au financement et au fonctionnement de cette activité qui devient très coûteuse. Ne faudrait-il pas que la troupe recherche ailleurs de nouveaux sponsors si elle veut continuer à mettre en scène des projets aussi importants ? Après plusieurs discussions, les membres du conseil municipal sont d'accord pour octroyer une aide de 200 euros au titre de l'événement représenté par la pièce.
- La montée cycliste du St Eynard : course organisée par l'OMS de Corenc et qui aura lieu le 7 septembre prochain. La participation demandée au Sappey sera de l'ordre de 150 euros, montant dont le conseil municipal prend note ce soir. Il ne délibérera qu'après avoir reçu l'appel à participation.

Claire Jouffe compte-tenu de l'heure tardive quitte le conseil municipal et donne son pouvoir à Isabelle Barthe.

On procède au vote des propositions suivantes :

Associations	Montant de la subvention accordée par le conseil (en euros)
Culture et Loisirs arts plastiques	150,00
Diane de Chamechaude	0
Amicale des sapeurs pompiers	762,00
Club des boutons d'Or	0

AGV	0
ASFAMM-Nivéole	150,00
ASFAMM	470,00
Ski-club	1350,00
Ski nordique chartrousin	1670,00
Bibliothèque	150,00
AEP Tennis	0
AEP théâtre	200,00

Pour : 14  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

**Les propositions de subventions précédentes sont adoptées à l'unanimité.**

#### **Délégation au maire pour achat sur simple facture**

Roger Caracache expose au conseil que l'alinéa 4 de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales a été récemment modifié. A partir de maintenant, par délégation et sous sa responsabilité, le conseil municipal peut autoriser le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Ceci concerne tous les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 euros HT.

Le conseil municipal doit délibérer afin de donner au maire cette autorisation :

Pour : 14  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

**L'autorisation est accordée à l'unanimité.**

#### **Virements de crédits pour achats de logiciels**

Le trésorier payeur nous informe que les achats de logiciels informatiques doivent être imputés à l'article 205 des dépenses d'investissement, alors qu'ils avaient été imputés par erreur à l'article 2158. Les crédits affectés à l'article 205 lors de l'établissement de notre budget primitif étant insuffisants, il convient d'effectuer un virement de crédit de l'article 2158 à l'article 205 du montant de la dépense que la commune a engagée, c'est-à-dire 137 euros.

**Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour ce virement de crédit.**  
**Redevance électricité**

Christel Thevenin expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis 1956. Le syndicat SE 38 auquel adhère la commune du Sappey nous informe que cette redevance va être revalorisée.

Christel Thevenin propose au conseil de fixer le montant de cette redevance au taux maximum pour la taille de notre commune (soit environ 150 euros/an pour les communes de moins de 3500 habitants), et que ce montant soit revalorisé chaque année par application de l'index ingénierie.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

#### **Ouverture de crédit auprès de la Caisse d'Epargne des Alpes**

Afin de faire face à un manque de trésorerie lié au décalage du versement des subventions relatives à de gros chantiers (salle d'exposition de la cure par exemple), la commune se voit dans l'obligation

d'ouvrir un contrat de crédit à court terme par droits de tirage. L'organisme financier proposant les meilleures conditions parmi ceux qui ont été consultés est la Caisse d'Epargne des Alpes : montant maximal du crédit de 53 300 euros sur une période de 1 an, frais financiers trimestriels calculés sur la base de l'indice T4M+0,30%, remboursement du capital à la date d'échéance du contrat.

Le conseil municipal, afin de permettre de finaliser le dossier, doit donner au maire l'autorisation d'autoriser le maire à contracter ce crédit à court terme.

**L'autorisation est accordée à l'unanimité.**

Les questions relatives à la route forestière et à la modification du périmètre d'étude de réaménagement centre-village sont reportées à une prochaine séance du conseil municipal compte-tenu de l'heure.

Hervé Dondey souhaite qu'à l'occasion d'une prochaine séance du conseil soit ouvert un débat sur les missions du Syndicat d'Initiative.

La séance est levée à 0h30.